

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 10/08/2020

REFERENCE : MINSANTE N°147

OBJET : Plan d'action relatif à la stratégie de réponse ciblée et graduée à une reprise épidémique de la Covid-19

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

L'épidémie est toujours active, toutefois, la situation actuelle doit être mise à profit pour amplifier les mesures de prévention et préparer les différentes structures de l'État à affronter une éventuelle reprise de l'épidémie quelle qu'en soit la forme. L'anticipation est en effet un atout majeur permettant d'éviter l'apparition d'une « deuxième vague » aussi massive que celle subie début 2020.

Pour préparer la France à la poursuite de l'épidémie et en diminuer les conséquences, le Conseil scientifique a établi, dans son avis n°7 daté du 2 juin 2020, 4 scénarios probables prenant en compte la situation actuelle et les connaissances acquises depuis le début de l'épidémie. Ces scénarios permettent d'établir et de proposer des mesures à prendre dans chacune de ces situations. Les mesures doivent être élaborées et mises en œuvre dès maintenant pour être opérationnelles lorsque la situation le nécessitera. Parallèlement des indicateurs ont été consolidés pour permettre le suivi de l'épidémie et de nouveaux indicateurs fondés sur la réalisation des tests biologiques, l'identification des cas et de contacts sont mis en place. Ces différents indicateurs doivent permettre de détecter des signaux le plus précocement dans l'évolution de l'épidémie.

Sur la base de la situation telle qu'elle est constatée en fin de période de confinement, l'élaboration des scénarios a amené le Conseil scientifique à recommander l'élaboration d'un plan de Prévention et de Protection renforcées (P2R COVID) fondé sur 7 protocoles permettant de préparer des mesures qui pourront être activées graduellement ou massivement selon les caractéristiques de l'épidémie dans les semaines et mois qui viennent. Ce plan d'action a pour objectif de décliner de manière opérationnelle les recommandations qui visent à gérer la situation sanitaire du pays et à le préparer à une éventuelle reprise de l'épidémie, qu'elle qu'en soit son ampleur et sa diffusion géographique.

Ce plan vous sera adressé dès validation par le CIC. En attendant, vous trouverez ci-joint, une fiche d'aide à la gestion d'une reprise épidémique rédigée dans un objectif opérationnel. Celle-ci a été transmise en annexe d'un courrier du Premier Ministre aux Préfets et aux élus des métropoles.

Dans ce cadre, nous vous demandons d'assurer en lien avec les Préfets, la déclinaison opérationnelle territoriale des mesures définies dans ce plan afin de limiter la reprise de l'épidémie et d'en atténuer ainsi ses conséquences.

Nous vous remercions de votre attention.

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Virginie Lasserre

Directrice générale de la cohésion sociale

Signé

Signé

Signé

DIFFUSION RESTREINTE